



**Demande de Visa de court séjour (moins de 3 mois)  
MANIFESTATIONS SPORTIFS**

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- Frais de VISA: 39360 FCFA (se munir du montant exact) plus les Frais de service (info disponible sur le site web [www.vfsglobal.com/italy/senegal](http://www.vfsglobal.com/italy/senegal)).
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter ces documents plus cette liste et *dans l'ordre ci-dessous*

1	Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2	2 photographies d'identité récentes en couleurs sur fond blanc : 3,5*4,5 cm
3	<b>Original + Photocopie</b> : Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en Italie + photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa Schengen ;
4	Photocopie de la pièce d'identité légalisée par la Police
5	Invitation officielle à une manifestation sportive de la part de la Fédération Sportive Italienne ou un autre organisateur, qui demande le Visa et soit garant du retour au pays du demandeur, visée par le C.O.N.I.
6	Justificatifs de l'hébergement -Réservation d'hôtel+ confirmation avec le prix par nuit ou invitation par un privé ou Association
7	Justificatifs de la situation professionnelle -documentation Professionnel, contrat de travail etc. avec signature légalisée du Représentant légal de l'Association sportif local+ autorisation de sortie du président + photocopie de sa pièce d'identité légalisée par la Police
8	Justificatifs du retour - Attestation de réservation du billet d'avion allé et retour
9	Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité, montant 30,000 Euro.
10	Dans le cas des mineurs: -consentement à l'expatriation signée par le deux parents et légalisée ou faite à l'Ambassade (Autorisation PARENTALE.DOC). Le format spécifique est disponible sur le site web <a href="http://www.vfsglobal.com/italy/senegal">www.vfsglobal.com/italy/senegal</a> ; -Documentation pour la vérification de liaison familiale (copie littéral de l'acte de naissance, Livret de famille, etc.) -Prise en charge du représentant responsable de la Société sportive italienne pour chaque athlète et d'assistance pendant leur séjour en Italie depuis l'arrivée à l'aéroport jusque au moment du départ pour le retour au pays d'origine.

- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa (sauf les cas où est permis la Procuration).
- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entraîner un rejet de la part du consulat. Par ailleurs, le Consulat Général d'Italie se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du consulat.

J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entraîner un refus.

Je reconnais que le consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous à sans frais supplémentaire.

Signature

Date

Agent VFS